



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Service d'Accès aux Soins

Présentation de la plateforme numérique SAS

Direction générale de l'offre de soins

### 1. Etat d'avancement du déploiement des SAS dans les territoires

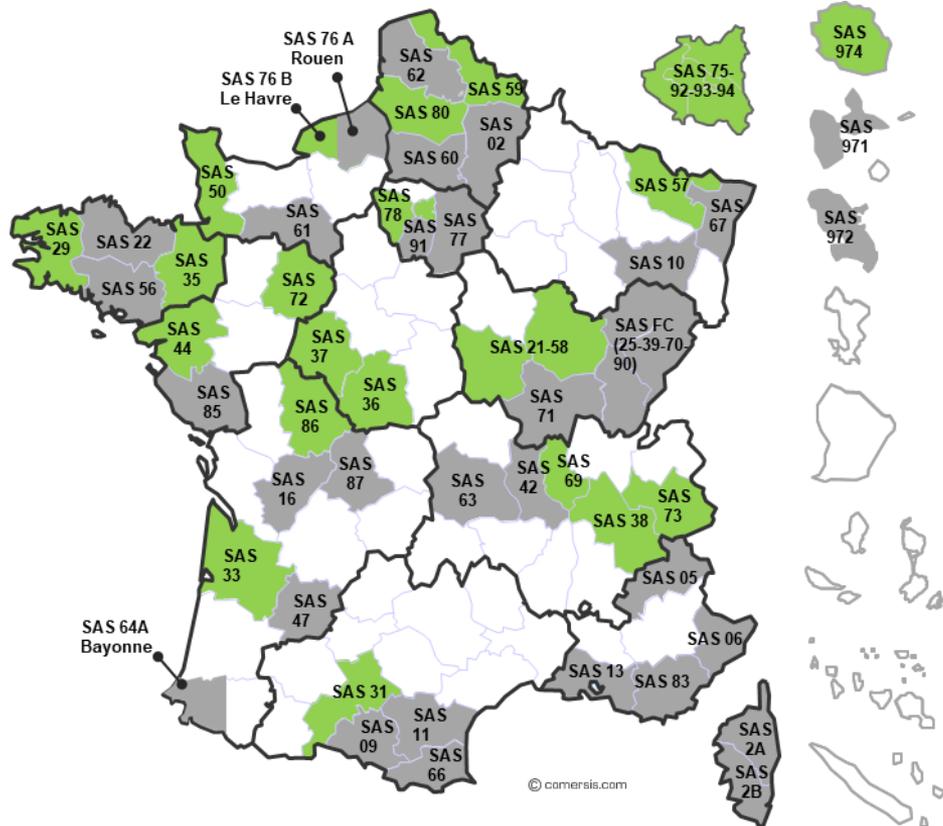
### 2. Présentation de la plateforme numérique SAS

- Principales fonctionnalités
- Feuille de route des travaux relatifs à la plateforme numérique nationale et prochaines étapes
- Présentation des éditeurs interfacés à date

### 3. Démonstration de la plateforme numérique SAS

- Rappel des modalités de connexion
- Déclaration des modalités de participation au SAS (en lien avec l'avenant 9)
- Démonstrations parcours régulateur/OSNP et effecteur

### 4. Temps d'échange



## Etat d'avancement des territoires

-  SAS en fonctionnement
-  Conception SAS en cours

- Les 20 projets SAS en fonctionnement couvrent 40% de la population nationale
- Plus de 30 projets SAS recensés à date pour un lancement en 2022 ou 2023, et ayant reçus des financements
- **Plus de 70% de la population française serait couverte par le SAS à fin 2023**

### 1. Etat d'avancement du déploiement des SAS dans les territoires

### 2. Présentation de la plateforme numérique SAS

- Principales fonctionnalités
- Feuille de route des travaux relatifs à la plateforme numérique nationale et prochaines étapes
- Présentation des éditeurs interfacés à date

### 3. Démonstration de la plateforme numérique SAS

- Rappel des modalités de connexion
- Déclaration des modalités de participation au SAS (en lien avec l'avenant 9)
- Démonstrations parcours régulateur/OSNP et effecteur

### 4. Temps d'échange

Le SAS s'appuie notamment une plateforme numérique, uniquement à destination des professionnels de santé, dont les objectifs sont de :

- **Présenter l'offre de soins non programmés** exhaustive du territoire ;
- **Faciliter l'accès aux soins et la prise de rendez-vous** dans un délai de 48h.

Elle est développée par l'ANS, sous pilotage de la DGOS et a été co-construite avec les professionnels via la conduite de groupe utilisateurs lancés depuis janvier 2021.

La plateforme est mise en service depuis mars 2021. Un décret qui encadre le traitement des données personnelles a été publié le 22 mars 2022 et bénéficie d'une délibération de la CNIL.

## 3 types d'utilisateurs

- Régulateurs / OSNP
- Effecteurs
- Administrateurs (DGOS, ARS, pilotes SAS, etc.)

## 2 fonctionnalités phares

- Un **annuaire d'offre de soins** (et moteur de recherche associé), s'appuyant sur l'annuaire Santé.fr enrichi
- Un **agrégateur de disponibilités de créneaux** de professionnels de santé via un interfaçage avec les logiciels de prise de rendez-vous (7 éditeurs interfacés à date)

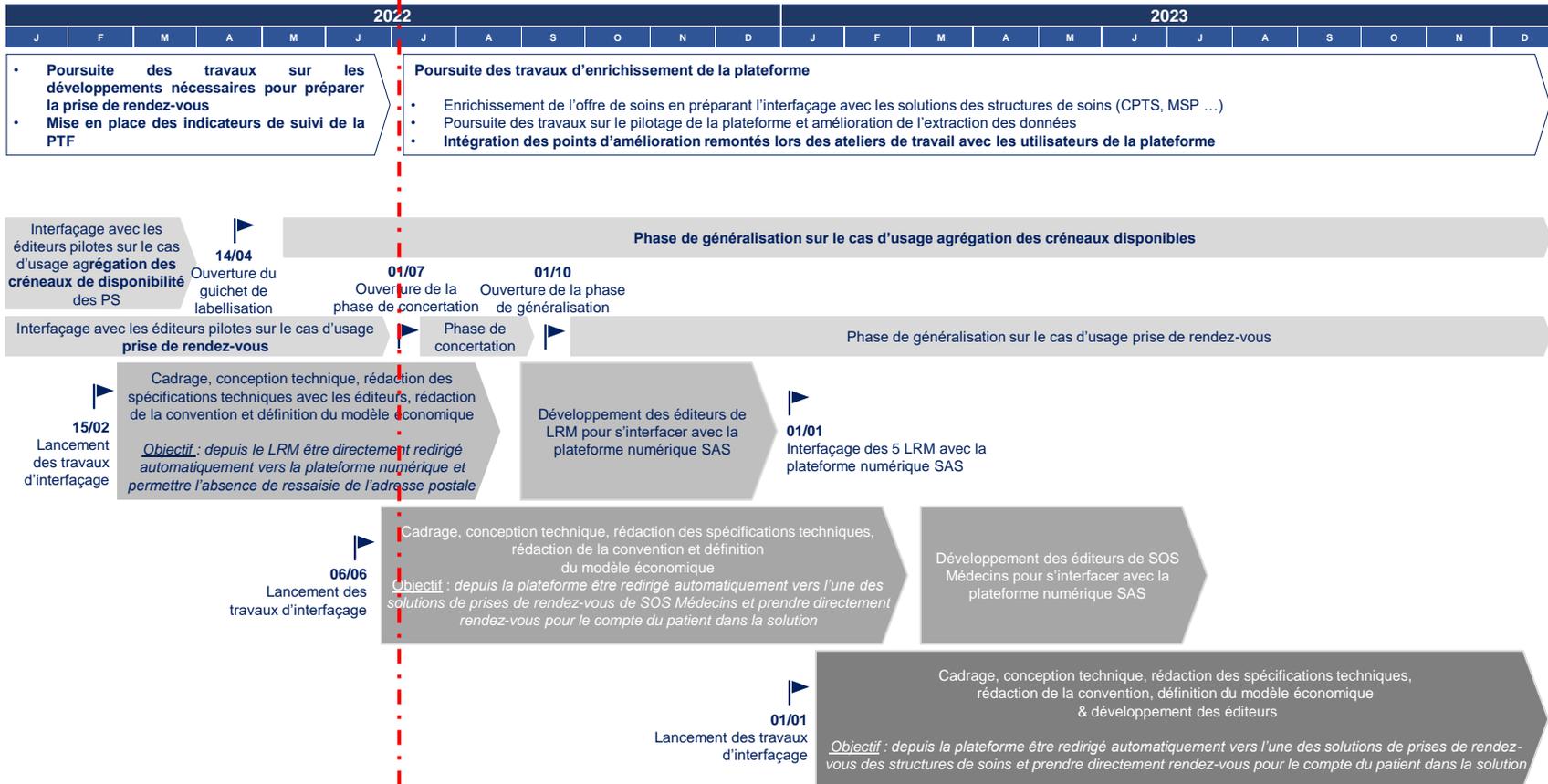
## 5 fonctionnalités hors périmètre

La plateforme numérique SAS **n'est pas** :

- une plateforme de prise de rendez-vous grand public ;
- une plateforme sur laquelle transite des données personnelles et médicales ;
- une solution pour la réalisation de téléconsultation ;
- une solution de paiement lié à un acte médical ;
- une solution comprenant un système de messagerie sécurisée de santé.

# Feuille de route des travaux d'enrichissement de la plateforme et de généralisation

Aujourd'hui



Pour lancer les travaux d'interopérabilité avec la plateforme numérique SAS, sept éditeurs ont été sélectionnés dans le cadre d'une phase dite « pilote ». Après plusieurs mois de tests techniques et d'échanges avec les éditeurs, 7 **sont désormais interfacés** avec la plateforme numérique SAS pour le cas d'usage « agrégation de créneaux de disponibles ». La plateforme est donc en capacité de récupérer et d'afficher les créneaux disponibles pour ces 7 éditeurs.

	MonMédecin .org	Medunion urgences	MAIIA	Clickdoc	Keldoc	Maincare	Doctolib
Couverture	<p>Couverture des départements suivants : 16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87, 14, 27, 50, 61, 76</p> 	<p>Couverture des départements suivants : 69, 73, 38, 42</p> 	<p>Couverture sur l'ensemble des départements.</p> 	<p>Couverture sur l'ensemble des départements.</p> 	<p>Couverture sur l'ensemble des départements.</p> 	<p>Couverture des départements suivants : 21</p> 	<p>Couverture sur l'ensemble des départements.</p> 
Mise en service sur le volet « agrégation de créneaux »	Mise en service réalisée le 11/08/2021	Mise en service réalisée le 26/11/2021	Mise en service réalisée le 03/12/2021	Mise en service réalisée le 10/12/2021	Mise en service réalisée le 03/01/2021	Mise en service réalisée le 10/01/2022	Mise en service dans la Vienne et la Somme le 31/03/2022 → <b>Juillet 2022</b> au niveau national
Objectif de mise en service « prise de rendez-vous de bout en bout »	<b>Mi juillet 2022</b>	<b>Mi juillet 2022</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>Mi juillet 2022</b>	<b>Mi juillet 2022</b>	<b>Mi juillet 2022</b> (avec ré-authentification de l'OSNP lors de sa première connexion)

### 1. Etat d'avancement du déploiement des SAS dans les territoires

### 2. Présentation de la plateforme numérique SAS

- Principales fonctionnalités
- Feuille de route des travaux relatifs à la plateforme numérique nationale et prochaines étapes
- Présentation des éditeurs interfacés à date

### 3. Démonstration de la plateforme numérique SAS

- Rappel des modalités de connexion
- Déclaration des modalités de participation au SAS (en lien avec l'avenant 9)
- Démonstrations parcours régulateur/OSNP et effecteur

### 4. Temps d'échange

## Création de compte Régulateur ou OSNP

### Cas régulateur/OSNP : Création de compte obligatoire + Connexion via Pro Santé Connect (utilisation carte CPx nominative)

1 / Le régulateur/OSNP écrit à l'adresse mail de contact donnée par le SAS\* (adresse générique du SAS, et/ou adresse reliée à celle des gestionnaires de comptes), pour obtenir un compte en tant que régulateur. Il doit indiquer :

- Son numéro Adeli ou RPPS\*\* (création de compte simplifiée)
- **Ou** a minima (saisie manuelle par le gestionnaire) :
  - Son adresse de courriel
  - Son rôle
  - SAS – Prénom
  - SAS – Nom

2/ Le gestionnaire de compte crée le compte et adresse au régulateur un mail de bienvenue

3/ Grâce au lien contenu dans ce mail, le régulateur réalise l'initialisation de son mot de passe et se connecte pour la première fois. Le compte est actif.

**Consigne : La connexion via Pro Santé Connect a été retenue comme solution pour la double authentification devient obligatoire au 1<sup>er</sup> juillet.**

→ Si un OSNP ne dispose pas d'une carte CPe, il doit se rapprocher de sa structure afin que celle-ci passe commande

## Création de compte Effecteur de Soins

### Cas 1 : Connexion via PSC → solution préconisée

Il suffit de cliquer sur le bouton « Se connecter par Pro Santé Connect » (cf. capture) et de renseigner ensuite les identifiants e-CPS ou connecter la carte CPS

**Cas 2 : connexion par compte (et login mot de passe), non préconisée mais disponible en cas de cumul de rôles.**

← Retour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Un service de Santé.fr

**Service d'accès aux soins**  
Un service de Santé.fr

**CONNECTEZ-VOUS À VOTRE COMPTE**  
Identifiez-vous pour accéder au Service d'Accès aux Soins

Adresse électronique  
Votre adresse électronique

Mot de passe  
Votre mot de passe

Mot de passe oublié ?

CONNEXION

s'identifier avec  
**PRO SANTE CONNECT**  
Un service du ministère chargé de la Santé

## RAPPEL / Modalité d'application de l'avenant 9 :

- Indicateur 8** : 1400€/an et les conditions de validation de l'indicateur sont :
  - Accepter de remonter des créneaux disponibles vers la plateforme numérique SAS (manuellement avec 2 heures de disponibilité par semaine ou via l'interfaçage de sa solution de prise de rendez-vous) ;
  - Participer au SAS (et donc accepter d'être sollicité pour prendre des patients en sus de ses disponibilités).
- Indicateur 9** : versement d'un forfait trimestriel progressif plafonné, basé sur le nombre de patients pris en charge sur appel du SAS selon le barème suivant : 70 € de 5 à 15 SNP réalisés ; 210 € de 16 à 25 SNP réalisés ; 350 € de 16 à 35 SNP réalisés ; 490 € de 36 à 45 SNP réalisés ; 630 € au-delà de 45 SNP réalisés

### Modalité d'application

	Description du cas d'usage	Processus dans la plateforme	
		Effecteur avec solution éditeur interfacée	Effecteur avec solution éditeur non interfacée*
<b>Effecteur à titre individuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Je suis médecin libéral et j'affiche mes créneaux de disponibles sur la plateforme de façon individuelle (manuelle ou automatique) ;</li> <li>Je participe au SAS à titre individuel ce qui implique que j'accepte d'être contacté par l'OSNP afin de recevoir des patients en sus de mes disponibilités.</li> </ul>	Action n°1 : Ne pas cocher sur [Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS]	
		Action n°2 : Cocher : « <i>Je déclare sur l'honneur utiliser une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme numérique SAS</i> »	Action n°2 : Renseigner 2 heures par semaine sur la plateforme (manuellement) et cocher : « <i>Je déclare sur l'honneur que je mettrai à disposition 2 heures de disponibilités par semaine sur mon agenda SAS</i> »
		Action n°3 : Cocher sur « <i>Je participe au SAS à titre individuel</i> »	

Description du cas d'usage	Processus dans la plateforme	
	Effecteur avec solution éditeur interfacée	Effecteur avec solution éditeur non interfacée*
<p><b>CPTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Je suis médecin libéral et j'affiche mes créneaux disponibles sur la plateforme de façon individuelle (manuelle ou automatique) ;</li> <li>Je participe au SAS via ma CPTS ce qui implique que j'accepte d'être contacté par ma CPTS afin de recevoir des patients en sus de mes disponibilités.</li> </ul>	<p>Action n°1 : Ne pas cocher sur [Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS]</p> <p>Action n°2 : Cocher : « <i>Je déclare sur l'honneur utiliser une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme numérique SAS</i> »</p> <p>Action n°3 : Cocher sur « <i>Je participe au SAS via ma CPTS</i> »</p>	<p>Action n°2 : Renseigner 2 heures par semaine sur la plateforme (manuellement) et cocher : « <i>Je déclare sur l'honneur que je mettrai à disposition 2 heures de disponibilités par semaine sur mon agenda SAS</i> »</p>
<p><b>MSP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Je suis médecin libéral et j'affiche mes créneaux disponibles sur la plateforme de façon individuelle (manuelle ou automatique) ;</li> <li>Je participe au SAS via ma MSP ce qui implique que j'accepte d'être contacté par ma MSP afin de recevoir des patients en sus de mes disponibilités.</li> </ul>	<p>Action n°1 : Ne pas cocher sur [Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS]</p> <p>Action n°2 : Cocher « <i>Je déclare sur l'honneur utiliser une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme numérique SAS</i> »</p> <p>Action n°3 : Cocher sur « <i>Je participe au SAS via ma MSP</i> ».</p>	<p>Action n°2 : Renseigner 2 heures par semaine sur la plateforme (manuellement) et cocher : « <i>Je déclare sur l'honneur que je mettrai à disposition 2 heures de disponibilités par semaine sur mon agenda SAS</i> »</p>
<p><b>CDS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Je participe au SAS via mon centre de santé ce qui implique que j'accepte d'être contacté par mon CDS afin de recevoir des patients en sus de mes disponibilités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Je n'ai aucune action en tant que médecin salarié. Ma participation au SAS est à la discrétion de mon CDS après échange avec ses salariés.</li> <li>Mon centre de santé se charge de communiquer les disponibilités et de ré orienter les patients en sus des disponibilités remontées (via la création d'un compte gestionnaire de structures).</li> </ul>	



**Parcours  
Régulateur/OSNP**